

In Extenso

In Extenso Nord Audit

41 Avenue de Flandre
BP 40132
59443 Wasquehal cedex

Tél. : +33 (0)3 20 51 26 09
nordaudit@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL DULCIE SEPTEMBER

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

1 PLACE SIMONE VAMPOUILLE
59279 LOON-PLAGE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

In Extenso

In Extenso Nord Audit

41 Avenue de Flandre
BP 40132
59443 Wasquehal cedex

Tél. : +33 (0)3 20 51 26 09
nordaudit@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL DULCIE SEPTEMBER

Association régie par la Loi du 1 Juillet 1901

1 PLACE SIMONE VAMPOUILLE
59279 LOON PLAGE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association Centre Socioculturel DULCIE SEPTEMBER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Socioculturel DULCIE SEPTEMBER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

2.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation à la clôture des produits de fonctionnement et leur rattachement à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 16 mai 2024 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

WASQUEHAL, le 23 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Nord Audit



Patrice DESBONNETS

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	18 893	18 893		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	194 680	117 426	77 254	88 141
	Autres immobilisations corporelles	261 576	123 436	138 141	133 813
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	475 149	259 754	215 395	221 954
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				5 008
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 147		13 147	14 262
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	211 742		211 742	265 694	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 236 577		1 236 577	1 012 939	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 517		4 517	11 248
	TOTAL (II)	1 465 983		1 465 983	1 309 150
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 941 132	259 754	1 681 378	1 531 104

- (1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an



Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	140 147	140 147	
Report à nouveau	909 281	817 379	
Excédent ou déficit de l'exercice	35 961	91 902	
	Total des fonds propres (situation nette)	1 085 389	1 049 428
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	53 724	59 618
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	53 724	59 618
	Total des fonds propres	1 139 113	1 109 045
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	32 558	27 841
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	32 558	27 841
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	106 836	69 134
	Total des provisions	106 836	69 134
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 114	99 680
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	218 821	194 011
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14 057	943	
Produits constatés d'avance	29 878	30 450	
	Total des dettes	402 871	325 084
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 681 378	1 531 104
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	35 961,49	91 901,93
(1) Dont à moins d'un an		402 871	325 084
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 773	6 442
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	791 608	736 898
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 542 049	1 481 741
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	8 100	500
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 370	34 735	
Utilisations des fonds dédiés	6 283	4 397	
Autres produits	143 262	116 230	
	Total des produits d'exploitation	2 506 446	2 380 943
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	496 506	444 757
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	100 707	94 938
	Salaires et traitements	1 258 997	1 211 269
	Charges sociales	405 075	397 658
	Dotation aux amortissements et dépréciations	31 321	32 063
	Dotation aux provisions	37 702	
Reports en fonds dédiés	11 000	11 000	
Autres charges	137 302	105 048	
	Total des charges d'exploitation	2 478 609	2 296 734
	RES ULTAT D'EXPLOITATION	27 837	84 210



Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 837	84 210
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 058	3 028
	Total des produits financiers	6 058	3 028
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		6 058	3 028
RESULTAT COURANT avant impôts		33 895	87 237
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 894	5 808
	Total des produits exceptionnels	5 894	5 808
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 015 2 100	677
	Total des charges exceptionnelles	3 115	677
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 778	5 131
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		712	466
TOTAL DES PRODUITS		2 518 398	2 389 779
TOTAL DES CHARGES		2 482 437	2 297 877
EXCEDENT ou DEFICIT		35 961	91 902
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		77 067	53 610
TOTAL		77 067	53 610
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		77 067	53 610
TOTAL		77 067	53 610



Annexe au Bilan

Annexe des comptes de l'association CENTRE SOCIOCULTUREL DULCIE SEPTEMBER

Cette annexe est relative aux comptes de l'association CENTRE SOCIOCULTUREL
DULCIE SEPTEMBER

En tant que support d'animation globale et locale, l'association a notamment pour objet de :

- Créer du lien social en favorisant l'expression, la formation, l'épanouissement personnel des habitants du territoire de la Commune de Loon-plage dans le respect des objectifs et missions caractéristiques d'un Centre Social à savoir, être :
 - * un équipement de quartier à vocation sociale globale,
 - * un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
 - * un lieu d'animation de la vie sociale,
 - * un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices,
 - * un espace d'écoute des attentes, des demandes et des sollicitations des personnes en particulier des minorités,
 - * un espace de concertation, de mutualisation et coopération.
- Gérer, organiser, animer les équipements et/ou dispositifs que la Commune de Loon-Plage lui a confiés ou lui confierait la charge,
- Accompagner toute action pouvant améliorer la connaissance des besoins des habitants et du monde associatif,
- Accompagner et/ou promouvoir des projets répondant aux besoins exprimés,
- Susciter, développer la participation des habitants à l'action collective,
- Chercher à promouvoir une démarche d'insertion, de transformation sociétale,
- Participer avec d'autres, à la lutte contre le processus d'exclusion et de travailler à la prévention,
- D'acquérir, administrer, exploiter ainsi que prendre à bail ou louer tous biens mobiliers ou immobiliers nécessaires à la réalisation de son objet,
- Et de manière générale, favoriser et soutenir la mise en place de projets, de services pour les habitants avec leur concours et favoriser la participation des habitants à la vie sociale de leur territoire.



Annexe au Bilan

PREAMBULE

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 681 378** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 518 398** euros
 - un total charges de **2 482 437** euros
 - dégage un résultat de **35 961** euros

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été établis le 29/03/2024.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association DULCIE SEPTEMBER** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 681 378 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 2 518 398 euros** et un total **charges de 2 482 437 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 35 961 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an



Règles et Méthodes Comptables

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision..

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	18 893				18 893	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 893				18 893	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	193 894		5 835		194 680	
	Instal., agencement, aménagement divers	24 645		7 947		32 592	
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	214 318		15 884		228 483	
	Emballages récupérables et divers			1 300		501	
	Immobilisations corporelles en cours				799		
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	432 857		30 966		7 566	456 256	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		451 750		30 966		7 566	475 149



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023	
		Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	18 893		18 893	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 893		18 893	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	105 753	12 171	498	117 426
	Autres instal., agencement, aménagement divers	13 866	1 405		15 272
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	91 284	17 600	728	108 155	
Emballages récupérables et divers		144	136	9	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	210 903	31 321	1 362	240 861	
TOTAL	229 795	31 321	1 362	259 754	



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	69 134	37 702		106 836		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		69 134	37 702		106 836	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		69 134	37 702		106 836	

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	37 702	
----------------------------	--	--------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	13 147	13 147	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 750	1 750	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	209 992	209 992	
Charges constatées d'avance	4 517	4 517		
TOTAL DES CREANCES		229 406	229 406	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	140 114	140 114		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	75 395	75 395		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	106 540	106 540		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	36 886	36 886		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	14 057	14 057			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	29 878	29 878			
TOTAL DES DETTES		402 871	402 871		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		135 595
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>24 871</i>	24 871
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISION POUR CP</i> <i>CHARGES SOC.SUR CONGES A PAYER</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>75 204</i> <i>33 697</i> <i>712</i>	109 613
Autres dettes <i>CHARGES DIVERSES A PAYER</i>	<i>1 112</i>	1 112



Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		209 992
Autres créances		209 992
<i>DIV. PRODUITS A RECEVOIR</i>	4 236	
<i>PAR - PS CAF</i>	152 694	
<i>PAR - SUBV. ETAT</i>	15 109	
<i>PAR - SUBV. REGION</i>	600	
<i>PAR - SUBV. DEPARTEMENT</i>	800	
<i>PAR - SUBV. COMMUNE</i>	2 000	
<i>PAR - SUBV. CAF</i>	34 554	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 517	4 517
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 517



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		29 878	29 878
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			29 878
			

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	140 147				140 147
Report à nouveau	817 379	91 902			909 281
Excédent ou déficit de l'exercice	91 902	(91 902)	35 961		35 961
Situation nette	1 049 428		35 961		1 085 389
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	59 618			5 894	53 724
Provisions réglementées					
TOTAL	1 109 045		35 961	5 894	1 139 113



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
PROJETS CIVILS	17 641		4 283		5 000	18 358	
FONDS INITIATIVES JEUNES	10 200		2 000		6 000	14 200	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	27 841		6 283		11 000	32 558	



Annexe libre

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1- Charges exceptionnelles

Autres charges exceptionnelles de gestion:

Le poste autres charges exceptionnelles de gestion est constitué :

-Charges exceptionnelles comptabilisées dans le compte 671300 "Don" : Reversement des recettes du TELETHON 2023 : 1 015 euros.

-Charges exceptionnelles comptabilisées dans le compte 675000 "VNC des éléments d'actifs cédés" : 2100.35 euros.

2 - Transferts de charges

Le poste transferts de charges est constitué de transferts de charges de personnel pour 8 370.34 euros.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1- Charges supplétives

Le centre Socio Culturel Dulcie September a bénéficié de la prise en charge par la ville de Loon Plage des dépenses suivantes :

- Consommation d'eau : 5 391.35 €
- Consommation d'électricité : 51 374.63 €
- Consommation de gaz : 14 953.20 €
- Mise à disposition de personnel (salaires et charges) : 62 009.37 €

Ces sommes ont été portées pour un total de 133 728.55 € en charge du compte 652000 "charges supplétives" et en produit du compte 752000 "Transfert de charges supplétives".

2 - Indemnités de fin de carrière

L'engagement de l'Association à l'égard du personnel pour leur départ à la retraite a été évalué à 106 836.04 euros (charges sociales comprises), et comptabilisé, sous forme de provision pour charges depuis 2010.

Elle est répartie ainsi :

- Cadres : 29 112.68 €
- Employés : 77 723.36 €



Annexe libre

Cette provision a été calculée en prenant en compte les dispositions conventionnelles applicables à l'association. Le taux d'actualisation qui a été utilisé pour calculer cette provision au 31 décembre 2023 est 3.17%. Aucun turn-over n'a été pris en compte. La table de mortalité qui a été utilisée pour calculer cette provision est celle de 2017-2019.

3 - Rémunération des dirigeants

Au sein de l'Association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement culturel n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

4 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Le montant des honoraires du Commissaire Aux Comptes inscrit en comptabilité s'élève, pour l'année 2023, à 5 229 euros .

5 - Effectifs

Catégories de salariés

Cadres 6

Non cadres CDI : 31

Contrat CUI : 1

Contrat CEE : 3

Apprentis : 5

TOTAL 46

6 - Subventions d'exploitation

Nature de la subvention / Conditions d'obtention	Période couverte	Montant comptabilisé au 31/12/2023
Subvention de fonctionnement Etat / Public Invisible	2023	6 065.23
Subvention Régionale CARSAT	2023	6 000.00
Subvention Département Bien être Psychosocial	2023	4 000.00
Subvention Département Référent Jeunesse	2023	37 000.00



Annexe libre

Subvention Département Phosphor'age vieillesse	2023	15 000.00
Subvention Département animation Globale	2023	20 344.00
Subvention de fonctionnement Mairie Loon Plage	2023	1 280 025.00
Subvention de fonctionnement Mairie Craywick	2023	2 000.00
Subvention Communes CTG	2023	28 377.24
Subvention Communes CCAS	2023	8 000.00
Subvention CAF	2023	97 572.65
Subvention Crédit agricole	2023	4 000.00
Subvention européenne - FEDER	2023	3 142.26

7 - Comptes spéciaux

Les comptes spéciaux 860000 et 870000 ont été utilisés pour la première fois en 2015 afin de comptabiliser la valorisation du bénévolat charges sociales et fiscales comprises.

En 2023, le nombre d'heures de bénévolat a été estimé à 5 703.75 heures valorisées au taux horaire du SMIC de 11.52 euros, soit un montant brut de 65 707.20 euros. Le taux de charges patronales qui a été retenu est le taux de charges moyen pour les catégories de personnel CUI et Animateurs CEE (17.29%), soit un montant de 11 359.80 euros de charges sociales et fiscales.

8 - Compte bancaire Fonds Initiatives Jeunes

Le centre socio-culturel Dulcie September détient un compte bancaire spécifique aux fonds initiative jeunes auprès du Crédit Agricole.

Or ce compte bancaire n'était pas repris dans les comptes annuels de l'Association jusqu'au 31 décembre 2016. Cette situation a donc fait l'objet d'une correction comptable qui a amené à comptabiliser un produit sur exercices antérieurs correspondant au solde du compte bancaire au 1er janvier 2017 soit un montant de 12 288.30 euros.

Les fonds versés en 2023 par le biais de ce compte bancaire sont enregistrés dans le compte 657300.

9 - Constatation des réserves et fonds dédiés

En application du règlement ANC 2018-06, les fonds propres sans droit de reprises (comptes 102010 et 102020) ont été enregistrés en 2020 dans les comptes dits "Autres réserves" (comptes 106210 et 106220).

Le compte 19 "fonds dédiés" représentatif de la quote part non consommée des ressources affectées s'inscrit au passif, sous la rubrique des "Provisions pour risques et charges".

Au 31/12/2023, les fonds dédiés "ville - projet civil" s'élèvent à 18 357.87 euros, et les fonds dédiés "ville - fonds initiative jeunes" s'élèvent à 14 200 euros.

